



## COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 18

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 15**

**Présents : 10** : Mmes Ms BORNES Marilyn, TILLET Philippe, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, GOUYGOUX Laurent, SIRIEIX Adeline, ROUX Christine, LABROUSSE Emeric, CERET Aline, GRELET Sylvie

**Absents : 5** : Mme TRONCHE Céline procuration à Mme SIRIEIX Adeline, M HULLERET Dimitri procuration à M TILLET Philippe, Mme BERTIN Jennifer procuration à Mme ROULET-BARROUL Marilyne, M MAZAUDOUX procuration à Mme CERET Aline, M LOPES-ANACLETO Silvino procuration à M LABROUSSE

**Votants : 15**

Secrétaire de séance : Mme ROULET-BARROUL Marilyne

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

**Date de la réunion du Conseil Municipal : 16 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de JUGEALS-NAZARETH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Moulin, sous la présidence de Mme Marilyn BORNES, Maire

### **Objet : Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par u adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal 24 noms prenant en compte les conditions à remplir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste des 24 noms en tenant compte des conditions suivantes :

- Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être français ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne et âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

- Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

- |                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| 1. RUBELLIN-CLAUZEL Dominique | 13. MICHOT Chantal     |
| 2. BOUCHIAT Jean-Louis        | 14. ROBLES Richard     |
| 3. LAMOTHE Gilles             | 15. CHASTAGNER Yvette  |
| 4. RENAULT Gisèle             | 16. DUPUY Yvon         |
| 5. BLAISE CORDIER Chantal     | 17. RAYNAL Martine     |
| 6. PEYRAT Stéphane            | 18. VERLHAC Pascal     |
| 7. BOUNY Roland               | 19. PRAT Odette        |
| 8. CHOFFIN Patricia           | 20. DELBOS Isabelle    |
| 9. BOUDOU Julien              | 21. MORISSET Sandrine  |
| 10. ESTIVIE Fabien            | 22. FERNANDES José     |
| 11. ROCHE Jean-Pierre         | 23. IGUACEL Laurent    |
| 12. ALVES Cynthia             | 24. MOURIGAL Jean-Paul |

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus,  
à JUGEALS NAZARETH,

La secrétaire de séance  
Marilyne ROULET-BARROUL

Mme Le Maire,  
Marilyn BORNES



Vote  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage : 17.04.2026